**Intervention sur les enjeux, les revendications et les mobilisations**

Cette réforme porte en elle des questions globales : répartition des richesses, avenir de la protection sociale… plus encore que les réformes précédentes.

C’est donc une question interprofessionnelle majeure qui pose la question d’un affrontment global.

**Le projet du gouvernement est fait sous couvert d’universalité**

Les points d’appui qu’ils ont :

* « on n’aura pas de retraite », ce que disent les jeunes…
* les effets des réformes antérieures qui ont dégradé le système
* la multiplication avec le chômage des carrières heurtées ce qui fragilise la visibilité de l’avenir
* le bilan des luttes sur le sujet et des échecs

Pour combattre cette offensive, il faut donner nous mêmes des contenus à ce que devrait être un sysstème de retraite :

* égalité (en particulier hommes-femmes)
* justice sociale (la redistribution)
* sécurisation (prestations définies)

Nous sommes donc favorables :

* à un système contributif et redistributif qui prend en comtpe les inégalités dans la vie au travail.
* A un système basé sur les cotisations, pas un système qui serait basé pour la partie contributive sur des cotisations et pour la partie non contributive sur la CSG.

Tout cela implique de faire des liens avec d’autres questions liées aux salaires, aux inégalités dans l’entreprise, aux inégalités hommes-femmes, voire aux discriminations dans certains cas comme le procès des Chibanis de la SNCF nous a montré les liens entre questions statutaires, questions de retraite et didscriminations.

**Les momnets clés et les mobilisations**

Aujourd’hui phase de concertation sous la houlette du haut commissariat aux retraites. Une question a fait la une en terme de débat public, les pensions de reversion.

Les questions qui ont été traitées jusqu’à aujourd’hui (comtpe rendus disponibles sur le site) :

* le système à point comme projet global
* les droits non contributifs (la solidarité) : chômage, maladie, invalidité, maternité,
* les droits familiaux et la reversion.

A la rentrée la concertation viendra sur les questions suviantes :

* financement et conditions d’équilibre du système, prise en comtpe de facteurs type espérance de vie
* âge de départ, pénibilité, éventuelles décotes

Le projet de loi sera présenté en 2019, 1er ou 2ème semestre.

De 2020 à 2025, ce sera le passage de chacun des régimes actuels dans le nouveau système avec mise en place pour la génération 1963.